

Sonepar France Distribution

18-20 Quai du Point du Jour

92100 Boulogne-Billancourt

Tel : / Fax : /

SAS au capital de 35 532 573 EUROS

R.C.S. NANTERRE T.V.A. UE FR 46 824 484 653

SIREN 824484653 - APE 4669A

Votre agence : SONEPAR DECAZEVILLE
Agence à contacter :
SONEPAR DECAZEVILLE
20 ZI du Centre

Centre d'encaissement :
Sonepar France Distribution - SFD
Comptabilité Clients
TSA 71115
92546 Montrouge Cedex

12300 DECAZEVILLE

Tél : 05.65.63.69.75

Fax : 05.65.43.06.39

Site Web : <https://www.sonepar.fr>

Courriel : decazeville@sonepar.fr
Courriel :
Document No : 252421024
Du : 23/09/25
Client : 9575TB99
Bénéficiaire : 9575TB99

Votre N° TVA intra : FR75888888888

Payeur : 9575TB99

5TB PARTICULIER DECAZEVILLE (CGED)

20 ZI DU CENTRE

ZI LES GAILLETROUS II

12300 DECAZEVILLE

SARL ARTQUERSUS

1383 ROUTE DU VERDIER - 46160

46160 CAJARC

N. Réf / V. Réf : Fournisseur	Réf Fournisseur Désignation	Code Remise	Qté	Prix de base HT	Remise %	P.U Net HT	Montant H.T Code TVA
----------------------------------	--------------------------------	----------------	-----	-----------------	----------	------------	-------------------------

BL N° : 4046619299/AA1/91890477 23/09/25

V/N° Affaire : 0625311456

Contact :

Votre n° de cde : SARL ARTQUERSUS

Nom de l'affaire :

N° Tél : +33565636975

00106184836 /
184836

PETIT JEAN

VENUS 2 - 4M

Produit non géré, non retournable ni échangeable

061101

1
UN

651.47

651.47

651.47
(76)

Mode de paiement

CARTES BLEUES

787.16

Total cde
651.47

// Tentative de fraude - appel à la vigilance //

Merci de valider tout changement de RIB
avec vos interlocuteurs habituels

Nous vous informons que les produits non gérés ainsi
que les coupes de câble ne sont ni retournables
ni échangeables. Merci de votre compréhension.

Commandez en ligne et retrouvez vos factures sur
<https://www.sonepar.fr/>
Payé CB

F.A.	Taux TVA	Montant H.T	T.V.A.	Montant TTC :
4.50	76 20.00	655.97	131.19 EUR	787.16

Date d'échéance de facture : 23/09/25

Notre identité bancaire : IBAN = FR76 3000 4023 2300 0120 2908 478 BIC/ SWIFT = BNPAFRPPXXX

Conformément à l'article L 441-3 du Code de commerce, le taux des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles L 441-5 et D 441-5 du code de commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40 €. De plus, en application de l'article 1226 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues, recouvrées par voie contentieuse, seront majorées d'une indemnité de 15% de leur montant, avec un minimum de 150 €.

LES CONDITIONS GENERALES FIGURANT AU VERSO S'APPLIQUENT A TOUTES LES VENTES CONCLUES AVEC NOTRE SOCIETE ET NOTAMMENT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.